

LE MONDE. *diplomatie*



➤ Juillet 2015. page 6

Donner une existence légale à dix millions d'êtres humains

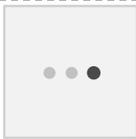
Un passeport

pour les apatrides

En France, des dirigeants politiques ont évoqué l'idée de déchoir de leur nationalité certains militants salafistes, créant par là de nouveaux apatrides. Au même moment, le maire de New York Bill de Blasio vient de fournir une carte d'identité municipale aux sans-papiers de sa ville. Une initiative qui n'est pas sans rappeler le passeport Nansen, inventé au lendemain de la première guerre mondiale.

par Chloé Maurel

aperçu



Un passeport pour les apatrides

P

artout, le nombre de

citoyens privés d'existence légale
dans les pays où ils résident se
multiplie. En Europe, des

centaines de milliers de
sans-papiers risquent à tout
moment d'être enfermés dans
l'un des trois cent
quatre-vingt-dix centres de
rétention administrative que
compte le continent. En Chine,
plus de deux cent cinquante
millions de migrants intérieurs
(*mingong*) ayant changé de
province sans autorisation
officielle, à la recherche d'un
travail et d'un sort meilleur, sont
cantonnés à un statut de
citoyens de seconde zone ; ils
n'ont pas accès à des services de
base comme l'éducation ou la
santé. Au Canada, des « citoyens
perdus » — souvent des
Amérindiens non pris en compte
par la loi sur la citoyenneté de
1947 — sont apatrides dans leur
propre pays. Une situation
proche de celle des *bidoun* (les «
sans », sous-entendu « sans
nationalité ») du Koweït, ces

habitants principalement d'origine bédouine qui ne se sont pas enregistrés auprès des comités de nationalité créés à l'indépendance, en 1961. Dans les pays baltes, les résidents russes ou d'origine russe sont également considérés comme des non-citoyens, rejetés et marginalisés (cela concerne plus de 15 % des habitants de la Lettonie). Enfin, en Bosnie, ceux qui refusent d'être rangés dans l'une des trois communautés (Bosniaques musulmans, Serbes orthodoxes ou Croates catholiques) sont appelés « les autres » et ne peuvent pas bénéficier de tous les droits politiques.

Ces cas sont bien entendu très différents. Quoique dépourvus de titres légaux aux yeux de leurs pays d'installation, les

sans-papiers d'Europe disposent
d'une nationalité, contrairement
aux « citoyens perdus » ou aux
bidoun, juridiquement
apatrides. Toutes ces personnes
ont néanmoins un point
commun : faute de documents
d'identité, elles se voient privées
de nombreux droits (...)

Taille de l'article complet : 914 mots.

